

**Lignes directrices pour l'attribution de la Bourse doctorale Jean Laplanche /Nouveaux
Fondements pour la psychanalyse
Mars 2021**

Le mandat de la Fondation Jean Laplanche /Nouveaux Fondements pour la psychanalyse est de "*contribuer à l'avancement de la psychanalyse en France et à l'étranger dans l'esprit qui a inspiré la vie scientifique de son fondateur*".

La Bourse Jean Laplanche /Nouveaux Fondements pour la psychanalyse constitue un des moyens mis en oeuvre par le Conseil scientifique de la fondation pour réaliser ce mandat.

Les lignes directrices ont pour but de doter le Conseil scientifique d'une politique équitable pour le choix des recherches doctorales qu'il est appelé à subventionner. Ces critères découlent du mandat de la Fondation et le reflètent. Ils sont conçus pour permettre au Conseil scientifique d'en assurer l'exécution.

La bourse Jean Laplanche /Nouveaux Fondements pour la psychanalyse est une bourse de recherche doctorale décernée par la Fondation Jean Laplanche pour soutenir une recherche doctorale en psychanalyse qui contribue à l'avancement de la discipline dans l'esprit qui a animé la vie scientifique de Jean Laplanche.

La bourse Jean Laplanche /Nouveaux Fondements pour la psychanalyse est une bourse de doctorat de 20000 Euros par an, payable pendant trois ans.

Critères d'admissibilité

- Être dûment inscrit à temps plein au doctorat dans une université reconnue.
- Avoir déposé son projet de thèse ou être suffisamment avancé dans son projet de recherche.
- Proposer une recherche susceptible de contribuer à l'avancement de la psychanalyse.
- Démontrer par la qualité du dossier scolaire les aptitudes et qualités requises pour mener à terme avec succès la recherche entreprise.
- Détenir une lettre d'appui de son directeur de recherche faisant état des points forts de la recherche entreprise, de son originalité, de sa validité scientifique et des aptitudes et expériences pertinentes du candidat.

Critères d'octroi

Les critères d'octroi de la bourse sont :

- La qualité du dossier
- La façon dont le travail est accompagné par le directeur de recherche,
- La rigueur scientifique et épistémologique,
- L'intérêt du projet de recherche en rapport avec le mandat de la Fondation,
- La méthodologie retenue,

- La connaissance de l'œuvre de Laplanche et de ses apports en psychanalyse,
- La contribution possible de la recherche au développement des connaissances en psychanalyse,
- Le rapport avec l'œuvre de Laplanche et la théorie de la séduction,
- La capacité d'entrer en débat et en dialogue avec d'autres orientations en psychanalyse et /ou d'autres disciplines,
- La capacité de faire connaître l'œuvre de Laplanche (avec une préoccupation pour l'avenir de la psychanalyse et pour le développement d'un corpus théorique comportant une cohérence interne) la capacité de contribuer au développement de champs de recherche en psychanalyse,
- La possibilité que ce travail comporte un certain retour pour la Fondation (participation aux journées Laplanche, conférences, publications etc..).

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit inclure les éléments suivants :

- Un curriculum vitae mis à jour,
- Une lettre d'intention indiquant en quoi la candidature satisfait aux critères d'octroi de la bourse,
- La lettre d'appui du directeur de recherche,
- Un résumé du projet de recherche (entre deux et cinq pages),
- Le résumé peut être écrit dans la langue originale du projet et inclure le cas échéant une traduction de celui-ci en français.

Langue de la recherche

La recherche peut être rédigée en français, anglais, allemand, espagnol, italien ou portugais.

Appel de candidatures

Les critères d'attribution de la Bourse sont affichés sur le site web de la Fondation ainsi que la date du prochain concours et la date limite pour poser sa candidature.

Choix de la candidature retenu

Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 30 septembre 2021.

Le conseil scientifique nomme un comité de 3 membres pour effectuer une présélection des dossiers et, le cas échéant, convoquer les candidats à une entrevue.

Ce comité fait rapport au Conseil en séance plénière et la décision est prise à la réunion régulière du Conseil scientifique.

Obligations du candidat retenu

Le candidat choisi devra faire un rapport annuel de l'avancement de son travail à la Fondation. Ce rapport pourra être rédigé dans la langue originale de la recherche et devra comporter une traduction en français ou en anglais.